



Emil Plaschy avec un cabri de cerf. Il est contraint par le Tribunal administratif cantonal de fermer tout son parc de réadaptation à la vie sauvage pour animaux blessés. Mais le garde-chasse auxiliaire ne se laissera pas faire. LE NOUVELLISTE

Cauchemar au refuge animalier

LA SOUSTE ► Le Tribunal administratif cantonal ordonne à Emil Plaschy de fermer son parc hôpital pour gibier blessé. Il fera recours au Tribunal fédéral.

PASCAL CLAIVAZ

Emil Plaschy doit démonter son parc pour animaux sauvages à La Souste: ordre du Tribunal administratif cantonal. Révulsé par cette décision qu'il trouve inique, il recourra contre ce jugement devant le Tribunal fédéral.

A l'époque, la presse avait couvert la création du refuge pour animaux de Waldmatten sur les hauts du village de La Souste (voir ci-contre). Il a été bâti en 2002 par le garde-chasse auxiliaire sur une première grande parcelle, située dans la zone loisirs et sports de la commune de Loèche/La Souste. Le Service cantonal de la chasse avait appuyé l'initiative et fourni des animaux blessés. Il y avait même des mouflons, mandatés par la Confédération.

PUBLICITÉ

LA BASTIDE
LE BAR SYMPA AUX BAINS DE SAILLON

MERCREDIS ET JEUDIS
VOUS ÊTES LA STAR !

BIG KARAOKÉ SUR ÉCRAN GÉANT
ENTRÉE LIBRE

VENDREDIS ET SAMEDIS
TUBES DES ANNÉES 80 À NOS JOURS !
PAS DE TECHNO

DISCO SUR LES TUBES DES ANNÉES 80 À NOS JOURS
ENTRÉE CHF 5.- DÈS 22H30
ENTRÉE UNIQUE

OUVERT DU MERCREDI AU SAMEDI DES 21 HEURES
INTERDIT AUX MOINS DE 18 ANS

Fin 2003, victime de son succès, Emil Plaschy décide d'agrandir son parc en direction de la forêt. Une forêt privée, précise-t-il. Il assure qu'il avait fait une mise à l'enquête en bonne et due forme auprès de la commune avec publication dans le Bulletin officiel. Au bout du délai de trente jours et sans opposition, il commence la construction de son enceinte. Quelques mois plus tard, la Commission cantonale des constructions (CCC) intervient et déclare que la compétence en la matière n'est pas communale, mais cantonale. Elle exige qu'on démonte l'annexe forestière du parc. Emil Plaschy maintient qu'on lui a attribué une autorisation tout ce qu'il y a de plus légale.

Illégal

En 2009, la CCC lui ordonne de vider et de remettre en état la parcelle de 2300 m² dans la forêt, vu qu'il s'agit d'un site protégé d'importance nationale. Emil Plaschy et son avocat font recours devant le Conseil d'Etat. Celui-ci confirme la décision de la CCC.

Nouveau recours devant le Tribunal administratif cantonal. Dans son jugement du 5 novembre passé, les juges ag-

gravent encore la situation. Non seulement Emil Plaschy doit libérer la zone du bois et la remettre en état, mais il doit également libérer les autres parcelles de la zone de loisirs et de sports. Tout est illégal. Les juges précisent que le garde-chasse auxiliaire n'est pas en possession d'un permis de garde en bonne et due forme. Or ce permis, refusé une première fois en 2005, existe bel et bien depuis 2006 et pour une durée illimitée...

Et la commune, alors ?

«La responsabilité du permis de construire revient à la commune de Loèche», estime Emil Plaschy. Le cas échéant, il se réservera le droit de recourir contre elle. Car de son point de vue, la sanction devrait se limiter au maximum à la parcelle incriminée de 2300 m² et non pas à l'ensemble du refuge.

Dernière remarque: «Le jugement me reproche d'avoir transformé mon refuge en affaire commerciale. C'est faux. J'ai tout bâti à mes frais, je nourris les animaux à mes frais, sans subventions, ni dommages, et je n'ai jamais demandé un franc pour les visites, scolaires notamment.»

Paradoxe

Le 31 octobre 2003, notre journal avait présenté l'ouverture du nouveau refuge pour animaux sauvages blessés de La Souste. Selon Emil Plaschy, il s'agit de la plus grande installation de ce genre en Suisse. A l'époque il déclarait dans nos colonnes: «J'ai d'abord acheté 4000 m² de terrain et, comme l'expérience s'est révélée très positive, j'ai encore acquis 7000 m² dont 2000 m² de forêts. C'est un espace hôpital et un espace de réadaptation à la vie sauvage pour les animaux, avant de les relâcher dans la nature une fois guéris.»

En 2003, une quinzaine de bêtes avaient été amenées par des gardes-chasses: des chamois, des bouquetins et des chevreuils. Cinq avaient pu être sauvés grâce aux soins prodigués par les vétérinaires Hans Ruedi Furrer et Mathias Dirren, totalement impliqués dans la démarche.

Il est curieux que ce grand refuge ait pu fonctionner durant une dizaine d'années avec l'aval du Service cantonal de la chasse, du vétérinaire cantonal, de la commune et que, soudainement, l'on s'étonne de son existence.

PLAN DIRECTEUR DE CRANS-MONTANA

Soirée d'information

Importance et vision dans l'aménagement du territoire, quelles sont les clés pour la station de Crans-Montana? Le Plan directeur intercommunal (PDI) existe depuis quelques années à Crans-Montana. C'est lui qui fixe sur le papier la vision et les priorités futures de l'aménagement urbain de la

station. A quoi sert-il? Faut-il aller plus loin? Peut-on s'inspirer d'exemples d'autres agglomérations comme celle de Biemme?

C'est pour répondre à ces questions et à de nombreuses autres, que le Mouvement Citoyen propose une soirée débat, le vendredi 26 novembre, à

19h30, à la Maison du feu à Crans-Montana. Entrée libre.

Cette conférence tous publics mettra en scène deux conférenciers de marque, Hans Stöckli, maire de Biemme, qui a réussi à conjuguer ces éléments dans sa ville et Claude-Gérard Lamon, président du PDI. CD

TARIFS DES STRUCTURES D'ACCUEIL À SIERRE

Selon la situation des parents



Les structures d'accueil de Sierre (ici la crèche de l'Europe) reçoivent des enfants de 3 mois à 12 ans. MAMIN

La ville de Sierre a opté pour une gestion de ses dépenses. Les objectifs qu'elle a fixés à chaque secteur touchent également celui de l'accueil de la petite enfance. L'engagement financier de la ville dans ce domaine s'est constamment accru ces dernières années: construction de la nouvelle crèche de l'Europe, ouverture d'une UAPE à Granges, renforcement de la qualité de l'accueil dicté par les normes cantonales, augmentation très importante des effectifs et, par conséquent, du personnel éducatif.

Dans ce contexte, les tarifs n'avaient que peu évolué jusqu'à ce jour. La nécessaire adaptation du prix de la journée d'accueil aurait rendu le système de tarification unique difficilement supportable pour les bas revenus. La ville s'est donc résolue, à l'instar de la grande majorité des structures d'accueil de la petite enfance, à appliquer un tarif selon la situation financière des parents.

Une structure d'accueil de la petite enfance entraîne des coûts importants pour les familles,

pour les communes et depuis 2000 pour l'Etat. Pour permettre de mesurer l'effort consenti par la ville pour l'accueil de la petite enfance, un tableau de répartition des coûts selon les nouveaux tarifs est dès lors appliqué. Sachez que le prix moyen de la journée pour l'accueil s'élève à près de huitante francs par enfant. Sur ce montant, la participation communale est dégressive selon la tranche de revenus à laquelle les parents appartiennent. La participation communale s'élève en moyenne à 45%, celle des parents à 36% et à 18,9% pour le canton.

Améliorations fiscales.

Ces dernières années, les législations fiscales cantonale et fédérale ont apporté plusieurs améliorations en faveur des familles. Ainsi les frais de garde d'enfants peuvent désormais être déduits. Le législateur a également augmenté les déductions sociales pour les enfants en charge. Ces différentes améliorations atténuent, dans une certaine mesure, l'adaptation des nouveaux tarifs. CD/C

MÉMENTO

SIERRE

Concert de blues

Concert à l'Helvetia, ce vendredi 26 novembre à 20 h, avec Back Street Blues qui vous emmène des premiers thèmes râpeux du Delta ou de Chicago aux variations des Canned Heat, Mayall, Eric Clapton, etc.

SIERRE

Saint-Nicolas des scouts

Le groupe de scouts St.Christophorus de Sierre organise, comme chaque année, la soirée Saint-Nicolas pour les enfants de Sierre et environs. Désirez-vous sa visite le 6 décembre 2010?

Pour toutes inscriptions, également pour les enfants de langue allemande, jusqu'au 4 décembre, au 078 851 35 44; le 3 et le 4 décembre au 076 530 62 80, à partir de 18 h.

EN BREF

CRANS-MONTANA

Direct depuis Sion

Dès le 12 décembre prochain, la compagnie SMC organisera tous les samedis et dimanches le transport direct entre Sion et Crans-Montana.

En effet, les trains en provenance de Milan ne s'arrêtent plus à Sierre et le marché italien représente la première clientèle étrangère de Crans-Montana. C